

Département
Des Deux-Sèvres

Arrondissement
De Bressuire

Siège :
2 Rue Marcel Morin
79100 THOUARS CEDEX
Tél. 05.49.66.01.06

République Française

S E V T

SYNDICAT D'EAU DU VAL DU THOUET

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU SYNDICAL
SEANCE DU 14 MARS 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze du mois de mars le Bureau Syndical dument convoqué s'est réuni en son siège social sous la présidence de Monsieur Bernard GAUFFRETEAU, Président.

Date de la convocation : 5 mars 2024	Nombre de délégués en exercice : 13 Présents : 9 Absents excusés : 4 Absents : 0 Votants : 10 dont 1 pouvoir
--------------------------------------	--

PRESENTS : M. BARREAU Dominique ; DORET Michel ; M. GAUFFRETEAU Bernard ; M. JOZEAU Jacky ; M. NERBUSSON Joël ; M. POUPIN Pascal ; Mme RICHARD Françoise ; M. SOULARD Claude ; M. THOMAS Patrice.

ABSENTS EXCUSES : M. AUBRUN Thomas ; M. CHEVALLIER Jérémy ; M. PILLOT Jean.
Mme BAUDELLOT Chantal a donné pouvoir à M. GAUFFRETEAU Bernard.

ABSENTS :

Secrétaire de séance : M. THOMAS Patrice.

SUBVENTIONS
REPLACEMENT DES CANALISATIONS FUYARDES :
DEMANDE DE SUBVENTION 2024

Monsieur le Président expose à l'assemblée que l'Agence de l'Eau Loire Bretagne a ouvert depuis le 1^{er} Janvier 2024 un appel à projets intitulé « remplacement des conduites d'eau potable fuyardes ».

Pour cela une enveloppe de 30 millions d'euros d'aides a été débloquée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Les collectivités et leurs groupements peuvent déposer un dossier de demande d'aide jusqu'au 30 juin 2024.

Le périmètre du SEVT se situant dans une Zone de Répartition des Eaux (ZRE) Le taux de financement maximum est de 50% plafonné à un montant alloué maximum de 1M€ par collectivité indépendamment du nombre d'opérations.

Considérant le taux d'aide de 50% plafonné à 1M€, la ou les opérations ne pourraient donc dépasser le montant total de 2M€.

Considérant le programme de travaux ci-dessous sur la période 2024-2026 pour un montant total estimé à 1 417 160.19 € HT :

- Impasse Alphonse Daudet – Thouars – (commune de THOUARS) :

Pose de 200 ml de PVC Ø63mm.

- Ste Radegonde - Pommiers – Ste Radegonde (commune de THOUARS) :

Pose de 1085 ml de Fonte Ø125mm et de 180 ml de PVC Ø110mm.

- La Foucherie – (commune de CLESSE) :

Pose de 510 ml de PVC Ø160mm et de 6 ml de PVC Ø125mm.

- Rue Louis Blanc – Thouars (commune de THOUARS) :

Pose de 396 ml de Fonte Ø150mm, de 6 ml de Fonte Ø100mm, de 6 ml de Fonte Ø80mm et de 6 ml de PVC Ø110mm.

- Rue Ernest Pérochon - Thouars – (commune de THOUARS) :

Pose de 230 ml de PVC Ø160mm et de 6 ml de PVC Ø125mm.

- Daymé - St Leger de Montbrun – (commune de SAINT LEGER DE MONTBRUN) :

Pose de 930 ml de Fonte Ø200mm, de 140 ml de PVC Ø63mm et de 12 ml de PVC Ø110mm.

- Assais – La Girardière (commune d'ASSAIS LES JUMEAUX) :

Pose de 1253 ml de Fonte Ø125mm, de 15 ml de Fonte Ø80mm, de 146 ml de PVC Ø63mm et de 10 ml de PVC Ø140mm.

- Veluché -Laiterie – St Loup Lamairé (commune de ST LOUP LAMAIRE) :

Pose de 1090 ml de Fonte Ø200mm et de 12 ml de Fonte Ø250mm.

Considérant l'opportunité de cet appel à projet pour le SEVT dont une part importante du budget d'investissement est consacrée au renouvellement de canalisations dont des canalisations fuyardes, il est proposé au Bureau Syndical d'autoriser le Président du SEVT à effectuer une demande de subvention et à signer les actes associés.

- VU l'exposé du Président,
- Considérant l'opportunité de cet appel à projet pour le SEVT dont une part importante du budget d'investissement est consacrée au renouvellement de canalisations dont des canalisations fuyardes.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ✓ AUTORISE le Président à solliciter cette aide auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne.
- ✓ AUTORISE le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Bernard GAUFFRETEAU.



BS du 14.03.2024

Accusé de réception en préfecture
079-200080844-20240314-BS-DE-24-002-DE
Date de télétransmission : 15/03/2024
Date de réception préfecture : 15/03/2024